



RECENSEMENT OBLIGATOIRE

Un « vide sanitaire » de palmipèdes en gavage et à gaver sera fait dans le grand Sud Ouest du 25 avril au 16 mai. Le recensement des Basses-cours doit être fait, qu'elles soient d'autoconsommation, de petite consommation, ou d'agrément, pour être confinées pendant la période du 25 avril au 16 mai.

Il sera conseillé de ne pas conserver les palmipèdes de consommation pendant cette période mais sans obligation impérative d'abattage.

Seul le confinement sera obligatoire.

Merci de bien vouloir vous présenter en mairie pour compléter la fiche de recensement des oiseaux détenus

AU PLUS TARD LE 20 MARS 2016

afin que nous puissions communiquer au service de la Préfecture, courant avril, les informations nécessaires à ce recensement indispensable.



RECENSEMENT OBLIGATOIRE

Un « vide sanitaire » de palmipèdes en gavage et à gaver sera fait dans le grand Sud Ouest du 25 avril au 16 mai. Le recensement des Basses-cours doit être fait, qu'elles soient d'autoconsommation, de petite consommation, ou d'agrément, pour être confinées pendant la période du 25 avril au 16 mai.

Il sera conseillé de ne pas conserver les palmipèdes de consommation pendant cette période mais sans obligation impérative d'abattage.

Seul le confinement sera obligatoire.

Merci de bien vouloir vous présenter en mairie pour compléter la fiche de recensement des oiseaux détenus

AU PLUS TARD LE 20 MARS 2016

afin que nous puissions communiquer au service de la Préfecture, courant avril, les informations nécessaires à ce recensement indispensable.